



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/414/Add.1  
19 mars 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

Douzième session  
Accra (Ghana), 20-25 avril 2008  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE**

*Note du secrétariat de la CNUCED*

1. L'ordre du jour provisoire annoté de la Conférence a été publié sous la cote TD/414.

**Cérémonie inaugurale**

2. La cérémonie inaugurale de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement débutera le dimanche 20 avril 2008, à 15 heures, au Centre de conférence international d'Accra (Ghana). Un programme détaillé sera distribué avant cette réunion.

**Ouverture de la Conférence et élection du Président**

3. La 270<sup>e</sup> séance plénière (séance d'ouverture) de la Conférence sera ouverte l'après-midi du dimanche 20 avril 2008 par le chef de la délégation dans laquelle avait été choisi le Président de la session précédente (Brésil). Le Président de la douzième session de la Conférence sera élu lors de la séance plénière d'ouverture.

**Constitution d'un Comité de session**

4. En application de l'article 62 de son règlement intérieur, la Conférence pourrait constituer un comité plénier chargé d'examiner les aspects de la question de fond qui lui seraient renvoyés par la plénière et de lui faire rapport à ce sujet. Le Comité plénier pourrait, s'il le jugeait nécessaire, constituer d'autres organes tels que des groupes de rédaction.

**Plénière**

5. Il est entendu que la plénière servira de cadre aux débats thématiques interactifs et à l'examen de toutes les autres questions appelant une décision de la Conférence, outre l'adoption du texte du Comité plénier.

6. Comme il est indiqué dans le programme de la Conférence, les débats thématiques interactifs se dérouleront parallèlement au débat général et aux travaux du Comité plénier.

### **Débat général**

7. Le débat général commencera le lundi 21 avril 2008 à 16 heures dans la salle II du Centre de conférence international d'Accra et s'achèvera le jeudi 24 avril 2008. Les discours seront retransmis sur Internet suivant l'ordre d'inscription sur la liste des orateurs. Le texte des déclarations remis au secrétariat sera reproduit et distribué pendant la Conférence dans la (les) langue(s) dans laquelle (lesquelles) il aura été reçu. Les délégations sont invitées à fournir au secrétariat une version électronique de la version finale de leur déclaration. La liste des orateurs sera publiée dans le Journal de la Conférence.

8. Il sera demandé aux orateurs de se limiter à un temps de parole de **sept minutes au maximum**. Les délégations pourraient donc envisager de faire distribuer le texte intégral de leur déclaration et de se concentrer sur les principaux éléments de celle-ci au cours de leur intervention dans le débat général.

### **Comité plénier**

9. La tâche principale du Comité plénier sera d'achever les négociations sur le projet de texte négocié pour la douzième session de la Conférence qui figure dans le document TD/L.398 et de transmettre le texte final à la Conférence pour adoption. Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité plénier voudra peut-être s'inspirer des méthodes de travail du Conseil du commerce et du développement. Il peut, si nécessaire, constituer des groupes de rédaction afin de finaliser ses travaux.

### **Autres réunions**

10. Un certain nombre de réunions préalables et réunions parallèles devraient être organisées en même temps que la Conférence. Elles apparaissent dans le programme de la Conférence.

### **Lieux de réunion et calendrier de la Conférence**

11. Un calendrier est proposé dans le programme de la Conférence ainsi que sur le site Web de la douzième session de la Conférence ([www.unctadxii.org](http://www.unctadxii.org)). Il est entendu que ce calendrier sera sujet à modification en fonction des événements.

### **Documentation**

12. La liste des documents publiés pour la Conférence, y compris pour les débats thématiques interactifs et autres réunions, figure dans le document TD(XII)/Misc.1.

-----